

**Contresommet de l'OTAN.**  
**Atelier A2 « L'OTAN et la Russie : besoin d'Helsinki II »**  
**25 mai 2017, 14h15**  
**Yves-Jean Gallas**

**Intervenants :** Wolfgang Gehrcke, député Die Linke au Bundestag allemand et Yves-Jean Gallas, Mouvement de la Paix, Collectif français « non à l'OTAN, non à la Guerre ».

**Modérateur :** Georges Spriet, VREDE, Belgique.

### **Ukraine et OTAN**

Dans le cadre d'une mission TACIS de l'Union Européenne, j'ai passé 4 ans en Ukraine de 1994 à 1997 pour l'organisation des services de l'emploi, notamment dans le Donbass à Lougansk. J'ai ainsi pu rencontrer aussi bien des élus et des responsables ministériels que de simples citoyens ou des chefs d'entreprise et j'ai gardé des contacts avec des ukrainiens aussi bien de Kiev que de l'Est et de l'Ouest du pays.

Dès 1995, le nouvellement élu Président Leonid Koutchma évoquait son intention pour l'Ukraine d'adhérer à l'OTAN malgré les engagements pris précédemment auprès de l'ancien Président de l'URSS M. Gorbatchev. En 1994, l'Ukraine et la Russie avaient adhéré au « Partenariat pour la paix » avec l'OTAN, comme la plupart des autres pays d'Europe centrale et orientale (PECO) depuis. En 1997, il y a eu signature d'une charte de partenariat de l'OTAN avec l'Ukraine et des commissions spécialisées sur la Défense, notamment, ont été mises en place. Les engagements réciproques étaient très peu contraignants.

Les contacts avec l'OTAN ont donc commencé très vite après la création de ce nouvel état indépendant en 1991, l'OTAN était vue aussi comme une sorte de passage obligé des pays d'Europe centrale et orientale pour l'adhésion ultérieure à l'Union Européenne.

La plus grande partie de la flotte russe dans les « mers chaudes » se trouvait en Crimée à Sébastopol : après un conflit très dur entre l'Ukraine et la Russie, un accord a été trouvé en 1995 pour une location longue durée par l'Ukraine aux russes d'environ la moitié de la rade et des installations du port. La négociation a abouti également à ce que la Crimée soit dotée d'une constitution qui la rendait quasiment indépendante de Kiev, même si elle restait pour la forme rattachée à l'Ukraine. Cet aspect est généralement oublié dans les analyses de la situation de la Crimée.

Dans l'analyse de la volonté des pays de l'OTAN d'encercler la Russie par l'ouest, l'Ukraine tient une place importante. L'Ukraine, berceau de la création de la Russie et alliée historique de toujours, est de loin le pays le plus étendu et le plus peuplé de la région. Déjà en 2008, il avait été annoncé la candidature de l'Ukraine et de la Géorgie à l'OTAN, d'où une réaction militaire très vive de la Russie contre la Géorgie. La candidature officielle a été retirée.

Les relations entre la Russie et l'OTAN, c'est-à-dire les USA, se sont considérablement tendus après le coup d'état de 2014 qui a mis au pouvoir un gouvernement de droite avec des ministres d'extrême droite se revendiquant de leur filiation avec les Waffen-SS très présents dans l'ouest de l'Ukraine en 1944-45. La Crimée a été ensuite prise comme un casus belli et les deux oblasts (régions) du Donbass, Donetsk et Lougansk, se sont rebellés : notons que le Général Gomart, responsable du renseignement militaire français, a déclaré en avril 2014 devant la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale française qu'il n'y avait aucune preuve de la présence de militaires russes dans le Donbass.

Actuellement, la guerre s'est beaucoup calmée après les accords de Minsk et la forte pression de l'Allemagne et de la France, et ne subsistent que des escarmouches, sporadiques mais souvent violentes, venant le plus souvent de milices privées financées par Kiev.

## Helsinki II

Nous appelons Helsinki II le processus que nous souhaitons de l'actualisation et de la renégociation du Processus d'Helsinki dont l'Acte Final, signé en 1975 est la conclusion de discussions sur la recherche de la Paix et de la Démocratie en Europe. Son objectif était aussi de faire baisser la tension liée à la Guerre froide. Le CSCE (Conseil pour la Sécurité et la Coopération en Europe), mis en place immédiatement après, a été remplacé par l'OSCE, Organisation pour le Sécurité et la Coopération en Europe, créée en 1994 pour mettre en œuvre cet Acte final. Elle comprend actuellement 57 pays, dont les pays de l'ex-URSS plus les USA et le Canada. Elle a une vocation paneuropéenne en matière de sécurité. Des accords de partenariat existent avec des pays d'Asie et d'Extrême Orient

L'Acte final d'Helsinki en 1975 est organisé autour de 3 dimensions ou corbeilles :

- Dimension politico-militaire
- Dimension économique et environnementale, dont la diffusion des sciences et des technologies.
- Dimension humaine et humanitaire

Il comprend des fonctions complémentaires, voire intégrées, de celles des Nations Unies pour la prévention des conflits, la diplomatie préventive, le forum de négociations.

L'approche avec d'autres institutions pour rechercher une sécurité coopérative est pluridimensionnelle : la Plateforme annexée à l'Acte final a pour fonction d'en préciser les modalités concrètes.

Les décisions sont prises par consensus, elles sont politiquement, mais non juridiquement, contraignantes. Chaque état est libre de définir ses propres arrangements en matière de sécurité, ce qui n'exclut pas les alliances, par exemple avec l'OTAN.

Il y a un mutisme complet sur les armes nucléaires.

La Charte d'Istanbul de l'OSCE de 1999, censée mettre en œuvre les principes énoncés par la Charte de Paris de 1990 qui tenait compte des nouvelles donnes internationales après la dissolution de l'URSS, apporte des ajustements, mais hélas n'allant pas dans le sens de plus de démocratie. Elle dresse notamment un inventaire de « défis communs » tels que terrorisme, drogues, violences extrêmes, dissémination des armes légères, à côté des nouvelles donnes économiques et environnementales. Elle contribue à affirmer le rôle militaire de l'Otan.

La Charte d'Istanbul cantonne l'OSCE dans des missions purement civiles et de police, et laisse à l'OTAN les missions incluant des interventions militaires. Une Force Civile de Réaction Rapide est créée notamment pour la surveillance des élections « à risque ».

L'aspect économique, intégré à l'aspect politique, est plus développé que celui de l'OTAN. On sait aussi que cet aspect économique est très insuffisamment développé dans les structures de l'ONU, ce qui pose les problèmes bien connus avec le FMI et la Banque Mondiale.

L'OSCE a de grandes difficultés de se positionner vis-à-vis de l'OTAN et de l'UE (quand celle-ci est concernée). D'ailleurs, les pays de l'UE n'ont pas de vision commune en matière de sécurité et de défense.

Il n'y a pas eu de réunion des chefs d'État de l'OSCE de 1999 à 2010.

Pour des raisons radicalement opposées, dans les médias et pour les opinions publiques, il existe un black-out sur les activités de l'OTAN et de l'OSCE.

En relisant les termes de l'Acte final d'Helsinki, nous voyons bien l'avancée historique qu'elle a permise en son temps pour de meilleures relations entre les états dits-capitalistes et les états dits-socialistes, mais aussi entre des états ayant mis en œuvre des logiques différentes de gouvernement

et étant parvenus à des niveaux différents de développement. Nous voyons bien aussi que les changements intervenus dans l'OSCE, censée mettre en œuvre les termes de l'Acte final, et surtout avec la Charte d'Istanbul, l'ont vidée de l'essentiel de son contenu pacifique et démocratique. L'OSCE est presque devenue une coquille vide aux ordres de l'OTAN.

Le monde a un besoin urgent de définir des conditions de vie en commun mutuellement profitables entre tous les pays. C'est l'objectif principal de l'ONU mais nous connaissons ses difficultés de fonctionnement et la volonté des États-Unis et de ses principaux alliés de la cantonner dans des rôles qu'ils considèrent moins stratégiques pour eux.

Le Processus d'Helsinki est particulièrement adapté à une recherche de règles de vie en commun pour les états d'Europe. Il a montré à l'époque toute sa pertinence.

Notre proposition est donc de relancer un tel processus pour prendre en compte les nouvelles conditions de la situation de l'ensemble des pays dans notre continent européen et de définir la manière dont elles pourront être mises en œuvre concrètement. C'est ce que nous appelons en raccourci Helsinki II ou le processus Helsinki II.

Se pose immédiatement la question de la manière dont il sera possible de démarrer et de faire vivre une telle opération particulièrement ambitieuse.

Les pistes que nous évoquons sont évidemment des pistes à explorer, aucune n'étant exclusive d'une autre. La méthode qui a été utilisée pour aboutir à la discussion aux Nations Unies en juin 2017 d'un Traité d'élimination des armes nucléaires, en contournant le verrou du Conseil de Sécurité, a montré toute sa pertinence et nous pouvons nous en inspirer :

- Recherche du soutien de pays membres de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour les objectifs et la démarche,
- Création d'un collectif international d'ONG, avec des personnalités reconnues internationalement,
- Information à l'ensemble des pays concernés de la démarche proposée,
- Constitution des « corbeilles » spécialisées dans les domaines à explorer : les huit domaines d'action de la Culture de la paix, telles que définies par l'ONU et l'UNESCO, paraissent particulièrement pertinents pour structurer le débat, en constituant 8 corbeilles ou en regroupant plusieurs domaines d'action dans une même corbeille,

Les différents mouvements de paix européens pourraient être les initiateurs d'un tel processus de concertation en cherchant à rassembler autour d'eux les ONG qui marqueront leur accord à la fois sur les objectifs visés et sur la méthode. En même temps que des actions en direction des états.

C'est cette dynamique qu'il nous paraît important de mettre en œuvre pour répondre aux avancées bellicistes des principaux pays occidentaux, au travers de l'OTAN. La volonté exprimée récemment par l'ancien Président français F. Hollande et la Chancelière allemande A. Merkel de relancer l'Union européenne en s'appuyant sur la mise en place d'une politique de Défense européenne, qui s'appuierait sur l'OTAN, doit nous rendre extrêmement vigilants sur le sujet.

Le processus d'Helsinki II, dans le cadre des Nations Unies, est la seule alternative possible pour la paix et la sécurité en Europe et au-delà.